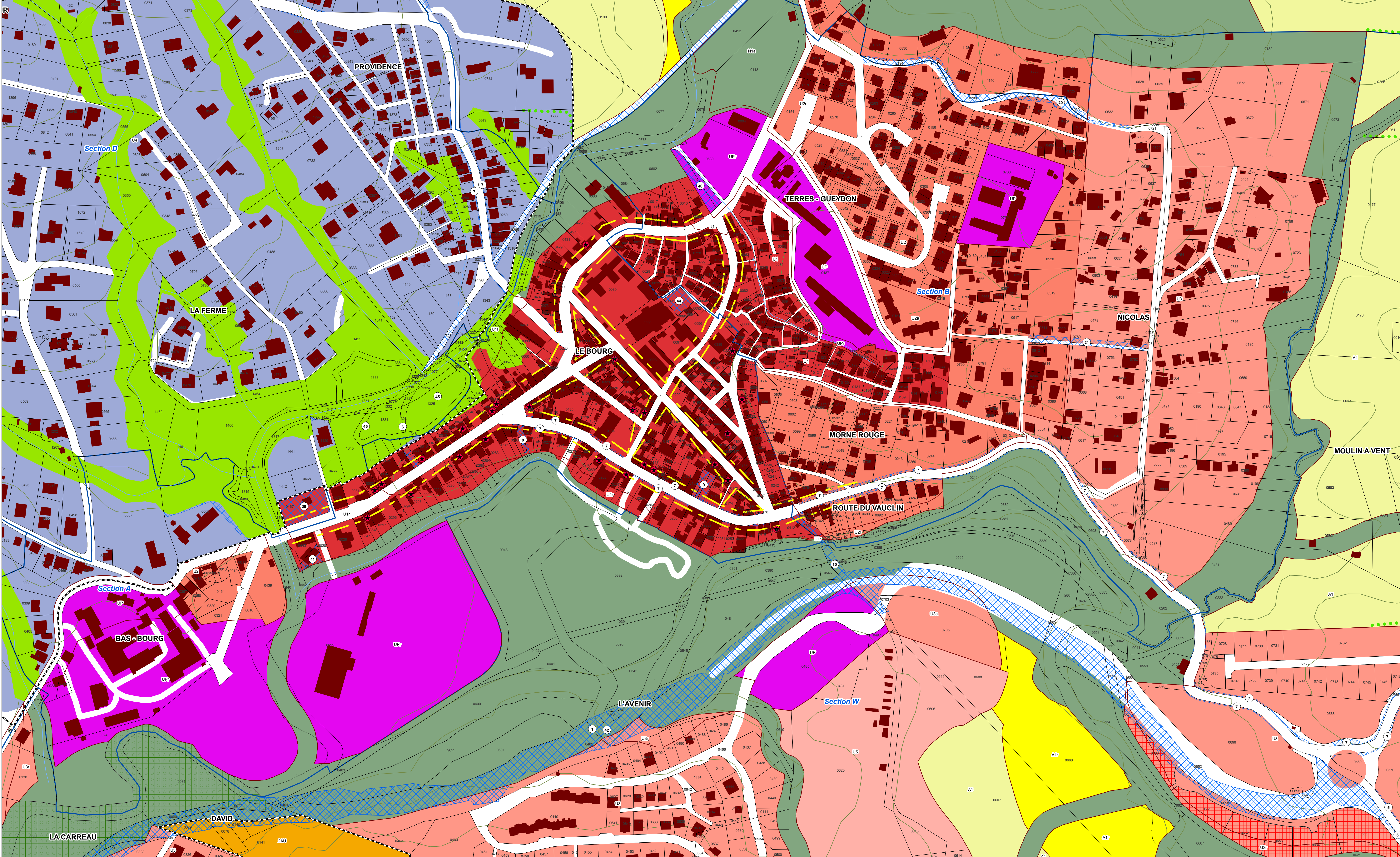


PL.1

N°	Désignation	Intitulaire	Surface en m²
1	Roades	Commune	1654,32
2	Désaménagement du quartier Avenir	Commune	302,34
3	Amélioration de la RD 31	Collectivité Territoriale de Martignac	4020,05
4	Amélioration de la RD 31A	Collectivité Territoriale de Martignac	3965,64
5	Amélioration de la RD 37	Collectivité Territoriale de Martignac	5078,65
6	Voie de contournement du bourg (nord)	Commune	2625,03
7	Amélioration de la RD 3	Collectivité Territoriale de Martignac	13848,06
8	Liaison bourg (rue Schoelcher) quartier Avenir	Commune	206,37
9	Aménagement de parking	Commune	432,47
10	Liaison bourg (rue Schoelcher) quartier Avenir	Commune	2057,53
11	Désaménagement de quartier Mornes Rouges	Commune	2966,48
12	Désaménagement du quartier Mornes Rouges	Commune	328,82
13	Désaménagement du quartier Mornes Rouges	Commune	2729,63
14	Désaménagement du quartier Mornes Rouges	Commune	375,29
15	Amélioration du chemin du Carrière	Commune	842,51
16	Amélioration du chemin du Carrière	Commune	506,47
17	Amélioration du chemin des Sabotiers	Commune	1727,33
18	Liaison de quartier (Mornes Rouges) Mornes Rouges	Commune	11444,36
19	Désaménagement du quartier Mornes Rouges	Commune	2789,03
20	Désaménagement du quartier Nicolas	Commune	2033,66
21	Désaménagement du quartier Nicolas	Commune	863,85
22	Désaménagement du quartier Nicolas	Commune	2054,50
23	Désaménagement du quartier Nicolas	Commune	2054,47
24	Désaménagement du quartier Nicolas	Collectivité Territoriale de Martignac	1545,87
25	Désaménagement du quartier Nicolas	Commune	1488,05
26	Désaménagement du quartier Nicolas	Commune	1504,43
27	Désaménagement du quartier Mornes Rouges	Commune	645,51
28	Désaménagement du quartier Mornes Rouges	Commune	1066,33
29	Désaménagement du quartier Grand Bourg	Commune	2443,44
30	Voie de contournement du bourg (nord)	Commune	1727,33
31	Amélioration du chemin Ruelle des Carrières	Commune	563,33
32	Désaménagement du quartier Valade	Commune	795,89
33	Désaménagement du quartier Valade	Commune	335,00
34	Amélioration de voirie au quartier Mathilde	Commune	2422,56
35	Amélioration de voirie au quartier Mathilde	Commune	2443,21
36	Désaménagement du quartier La Ferme	Commune	2753,86
37	Désaménagement du quartier La Ferme	Commune	2124,94
38	Désaménagement du quartier La Ferme	Commune	749,91
39	Désaménagement du quartier La Ferme	Commune	2372,86
40	Aménagement de parking	Commune	1354,13
41	Aménagement de parking	Commune	806,19
42	Aménagement de parking	Commune	1260,82
43	Amélioration de la RD 3 Roades	Collectivité Territoriale de Martignac	17244,54
44	Amélioration de la RD 31	Collectivité Territoriale de Martignac	7388,00
45	Aménagement d'espace public	Commune	473,39
46	Aménagement d'un parc paysager / bassin de rétention des eaux	Commune	20000,00

N°	Quartier / parcelles concernées	% logements sociaux
1	Avenir - parcelles B 660 à 665	50%



LES ZONES URBAINES

- U1** Zone urbaine mixte du centre bourg - densité minimale de 30 logements/ha
- U2** Zone urbaine mixte bourg - densité minimale de 15 logements /ha
- U2a** Secteur urbain mixte bourg - densité minimale de 15 logements/ha avec une hauteur différenciée
- U3** Zone résidentielle sous la forme d'opération d'aménagement d'ensemble
- U3a** Secteur résidentiel sous la forme d'opération d'aménagement d'ensemble avec une hauteur différenciée
- U4** Quartier géré par une Orientation d'aménagement sectorielle (Morne LAVALEUR)
- U5** Quartier rural à vocation résidentielle prédominante
- U5a** Quartier rural à vocation d'équipements publics ou d'intérêt général
- UP** Secteur d'équipements publics

LES ZONES A URBANISER

- 1AU** Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUa** Zone à urbaniser à vocation d'habitat avec une hauteur différenciée
- 1AUh** Zone à urbaniser à vocation d'accueil d'un pôle hospitalier
- 2AU** Zone d'urbanisation future à moyen/long termes

LES ZONES AGRICOLES

- A1** Zone agricole
- Azap** Zone agricole protégée

LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N1** Zone naturelle et forestière
- N1a** Zone naturelle permettant un aménagement léger (Place des Fêtes)
- N2** Zone accueillant une carrière en exploitation
- r** Les zones et secteurs indicés "r" indiquent la présence d'une zone orange, orange-bleu et rouge (pour les zones agricoles) dans la carte réglementaire du PPRN.

PRESCRIPTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Espaces paysagers à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'exploitation des carrières
- Trame verte à protéger, inconstructible - issue de l'OAP de Morne Lavaleur
- Bâti Protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres ou haies à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire de commerces à préserver au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour mixité sociale N°1 (Emplacement réservé relatif aux secteurs de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)

INFORMATIONS GRAPHIQUES

- Zonage
- Limites communales
- Contour de section
- Périmètre des OAP (périmètre d'orientations d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Courbes de niveau (équidistance de 10 m) et points d'altitude
- Cours d'eau principaux

